

A propos de frais universitaires.

Numéro d'inventaire : 1979.15239

Auteur(s) : Régulus Adolphe de Lanneau de Marey

Type de document : correspondance

Éditeur : non renseigné (PARIS)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1823

Description : Papier filigrané légèrement froissé dans la partie supérieure de la feuille.

Mesures : hauteur : 253 mm ; largeur : 200 mm

Notes : Lanneau de Marey (Régulus-Adolphe de) (1796-1881), fils de Lanneau de Marey (Pierre-Antoine-Victor de): fondateur du collège Sainte-Barbe (1758-1830). Associé par son père à l'administration de l'Institution Sainte Barbe, Adolphe répond ici favorablement aux exigences du Conseil Royal de l'Université qui réclame la somme de 800 Francs "comme base uniforme de la rétribution universitaire dûe par chaque élève de [l'] établissement". La lettre est adressée à M.Taillefer, Inspecteur du Conseil royal de l'Université, et est datée du 14 janvier 1823.

Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

Filière : Post-élémentaire

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1